



HAL
open science

Les termes sont-ils des expressions figées ?

Michele de Gioia

► **To cite this version:**

Michele de Gioia. Les termes sont-ils des expressions figées ?. Mariagrazia Margarito; Enrica Galazzi. Hommage à Camillo Marazza, 6, Lampi di Stampa, pp.57-82, 2012, Cahiers de recherche de l'École Doctorale en Linguistique française, 978-88-8303-614-9. hal-04227452

HAL Id: hal-04227452

<https://hal.science/hal-04227452v1>

Submitted on 3 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Important

Ce manuscrit auteur est la version officielle de l'article. L'auteur se dissocie de la version publiée par la maison d'édition Lampi di stampa (Cologno Monzese, Italie) en 2012, dans l'ouvrage *Hommage à Camillo Marazza*, n° 6 des « Cahiers de recherche de l'École Doctorale en Linguistique française ». La responsabilité des erreurs de publication incombe entièrement aux éditeurs de l'ouvrage.

M. De Gioia, 27 mai 2012

Les termes sont-ils des expressions figées ?*

Michele DE GIOIA

Università degli Studi di Padova

Résumé

Dans le but d'apporter une contribution ultérieure à la définition de terme, nous nous focalisons sur son caractère figé. Nous examinons d'abord différentes définitions des notions de terme et d'expression figée, afin d'en illustrer certains renvois théoriques croisés ; ce qui nous permet de mieux les cerner et de mettre en évidence des liens étroits entre elles. Nous analysons ensuite des exemples de données linguistiques extraites des discours de médiation, pouvant être qualifiées à la fois de terme et d'expression figée.

La notion de « terme » est toujours colorée par la perspective du spécialiste qui l'aborde.¹

Présentation

Les études théoriques portant sur la terminologie sont aujourd'hui plus nombreuses que par le passé. Déjà en 2003 Cabré signalait que « Over the last 15 years, in contrast to the previous 30, numerous publications have appeared on this topic »². Depuis,

* Nous remercions Éric Laporte pour ses remarques et ses suggestions pertinentes, et Brigitte Commelin pour ses précisions sur l'appartenance de certains mots au domaine juridique.

¹ Cf. L'Homme (2005b : 1113).

² Cf. Cabré (2003 : 164).

ont fait suite d'autres travaux importants, dont nous citons par exemple l'article incontournable de L'Homme³ sur la notion de terme, la réflexion de Prandi⁴ sur le terme en tant que signe linguistique, quelques recherches publiées dans la revue *Neologica*, notamment celles sur « les néotermes techniques (néonymes) »⁵. En tout cas, à la richesse des observations correspond la diversité des points de vue dont on n'a pas encore tiré une synthèse satisfaisant la vaste communauté scientifique.

Dans le but d'apporter une contribution théorique ultérieure à la définition du terme, nous étudions ici l'un des traits typiques de bon nombre de termes, celui de leur caractère figé. Non que certains spécialistes n'aient affirmé qu'un terme puisse être une expression figée, comme nous allons le voir, mais ils n'ont pas vraiment approfondi cette affirmation. Autrement dit, celle-ci dérive d'un constat qui n'a jamais été vérifié sur la base de la notion très complexe du figement et, par conséquent, de l'existence de plusieurs types de figements (sémantique, syntaxique, lexical, etc.). Or, quels figements sont à l'œuvre dans la construction des termes ? Dans quelle mesure et dans quel sens les termes sont-ils des expressions figées ?

Nous allons examiner diverses définitions des notions de terme et d'expression figée, afin d'en illustrer certains renvois théoriques croisés. Ce qui nous permettra de mettre en évidence des liens étroits entre elles, et de fournir ainsi des précisions. Nous pensons en effet qu'il est désormais nécessaire d'avoir une théorie claire qui explique ces liens et recouvre les deux domaines de la terminologie et du figement.

Nous appuierons nos argumentations sur des exemples de termes, dont certains appartiennent au domaine de la médiation, puisque nous travaillons actuellement sur un projet⁶ portant sur l'étude des discours de médiation⁷. En l'occurrence, nous analyserons ces termes pour répondre à la question théorique préalable, posée dès le titre de cette étude : les termes sont-ils des expressions figées ?

1. Le terme : notions et définitions

Étymologie et définitions

Même si en lexicographie et dans la littérature scientifique on peut trouver plusieurs définitions du terme, soit analogues soit hétérogènes, l'étymologie ne fait pas de doute. Elle dérive du latin *terminus*, *-i* dont les sens sont bien signalés dans le *Trésor de la*

³ Cf. L'Homme (2005b).

⁴ Cf. Prandi (2009, 2010).

⁵ Cf. l'avant-propos de Quemada (2007 : 6) au premier numéro de la revue *Neologica*.

⁶ Cet article s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche placé sous notre responsabilité scientifique et financé par l'Université de Padoue. Ce *Progetto di Ricerca di Ateneo* (CPDA101713/10) est intitulé : *Il discorso della mediazione fra terminologia e traduzione*. L'équipe de recherche est formée par Mirella Conenna (Université de Bari « Aldo Moro »), Sara Vecchiato (Université d'Udine), Michel Vergne (Université de Bari « Aldo Moro »), Mario Marcon (Université d'Udine) et par nous-même.

⁷ Cf. aussi Conenna et Vergne (2006) ; Vergne (2010).

langue française : « “borne, limite, fin, extrémité, cessation” au propre et au fig. »⁸. Par ailleurs, « En lat. chrét. *terminus* (ou parfois *termen*, v. *tertre* étymol.) sert à rendre le gr. ὄρος, οὐ “borne” d’où “limite, délai, règle” et, p. anal., “détermination du sens d’un mot, définition” et “terme d’une proposition” »⁹.

Le terme est donc, tout d’abord, « ce qui limite et définit le sens », comme le rappelle Rey¹⁰, ou bien « toute unité linguistique qui dénomme une notion de façon univoque à l’intérieur d’un domaine »¹¹, selon la définition de l’Office de la langue française du Québec, reprise et adaptée dans le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois et alii¹², ainsi que dans la *Terminologie de la traduction* de Delisle, Lee-Jahnke et Cormier¹³.

Fonction dénominative

Cette dernière définition fait ressortir aussi que « la fonction principale du terme est la dénomination, c’est-à-dire l’établissement d’une relation entre une réalité (*concrète ou abstraite*) et un signe du langage »¹⁴. Le terme est alors conçu comme un système de dénomination¹⁵, surtout chez Wüster¹⁶, père de la terminologie classique ou traditionnelle et fondateur de l’École de Vienne. C’est pourquoi, « Dans le cadre des recherches en linguistique, l’analyse des dénominations (la face visible des termes) a été l’objet de la plupart des études terminologiques »¹⁷. Soulignons cependant, à la suite de Kleiber, qu’« en linguistique, la dénomination est un concept aux contours mal délimités dont l’extension varie considérablement selon les théories et les auteurs »¹⁸.

La fonction dénominative du terme évoque immédiatement une caractéristique es-

⁸ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **terme**².

⁹ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **terme**².

¹⁰ Cf. Rey (1992 : 7).

¹¹ Cf. Auger et Rousseau (1990 : 31). À propos de la dénomination et de l’univocité, cf. aussi le *Dizionario etimologico online* [*Vocabolario Etimologico della Lingua Italiana* d’Ottorino Pianigiani, édité pour la première fois en 1907 et désormais disponible en ligne], s.v. **termine** : « Vale anche Parola o Frase, specialmente propria di scienza o d’arte [perché essendo destinato ad esprimere costantemente un’idea, la determina e la circoscrive, in maniera che la non si confonda con altre]. » (<http://www.etimo.it/?term=termine&find=Cerca>, page consultée en juin 2011) ; cf. en outre le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois et alii (2002 : 480) où le terme est « la traduction linguistique univoque d’une notion qui lui préexiste ».

¹² Cf. Dubois et alii (2002 : 480).

¹³ Cf. Delisle, Lee-Jahnke et Cormier (1999) dans la traduction italienne (2002 : 136), s.v. **termine** : « Denominazione costituita da una o più parole, che designa un **concetto** in modo univoco all’interno di un **dominio** specialistico. ».

¹⁴ Cf. Auger et Rousseau (1990 : 31).

¹⁵ Cf. Cabré (2000) où l’on souligne aussi qu’il n’existe pas une seule dénomination pour un seul concept (« non esiste una sola denominazione per un medesimo concetto »).

¹⁶ Cf. L’Homme (2005b : 1114).

¹⁷ Cf. Conceição (1998 : 369).

¹⁸ Cf. Kleiber (1984 : 77), cité entre autres par Mejrl (2000 : 611).

sentielle de la terminologie, à savoir l'importance majeure accordée aux termes – simples ou complexes (comme nous le verrons par la suite) – de nature nominale. Autrement dit, le caractère nominal du terme est considéré comme l'un des plus prototypiques. Il suffit de regarder de près les études terminologiques plus proprement traditionnelles dont l'analyse ne concerne que des noms, mais aussi des banques de données plus récentes dont les entrées nominales sont à l'évidence les plus nombreuses. Cela donne lieu à un malentendu : la terminologie se limiterait essentiellement aux noms¹⁹.

Nominalisme et terminisme

Bref, comme le dit Rastier, « La précellence des noms ne fait aucun doute en terminologie »²⁰, en témoigne « La norme ISO [...], qui doit beaucoup à Felber, et par son maître Wüster au positivisme logique [...]. Comme les noms propres [...] les termes sont jugés dépourvus de connotation, et donc censés réaliser la dénotation parfaite. »²¹. Ce qui constitue un préjugé ontologique, dont les traces remontent au Moyen-Âge. En effet, « Au XIIIe siècle, le terme donne son nom à la logique terministe, qui est pour l'essentiel une théorie de la supposition (nous dirions aujourd'hui *dénotation*). Elle se fonde en Angleterre avec le courant nominaliste, ancêtre de la philosophie analytique et du positivisme logique dont procède le projet fondateur de Wüster »²². Ainsi, « La logique terministe est pour l'essentiel une théorie de la référence des noms ». On parle aussi de terminisme comme d'une « Expression radicale du nominalisme, d'après laquelle les idées générales ne sont que des termes ou des mots »²³.

Classement grammatical

En réalité, comme certains terminologues le reconnaissent²⁴, on peut trouver bon nombre de termes dans d'autres classes grammaticales que le nom. Par exemple, en ce qui concerne le domaine de l'informatique, L'Homme s'est penchée tour à tour sur les verbes spécialisés, qui sont notamment « les verbes spécifiques à un domaine (ex. *configurer, programmer*) et les acceptions particulières d'une forme verbale existant en

¹⁹ Cf. Cabré (2000) : « Le unità nominali costituiscono un prototipo delle UT [unità terminologiche], perciò in genere si ritiene che la terminologia si limiti fondamentalmente ai nomi. » ; « Tra le UT [...] quelle a carattere nominale sono prototipiche della terminologia, per la loro condizione denominativa (dare il nome a un oggetto, o a un concetto, secondo i punti di vista teorici). ».

²⁰ Cf. Rastier (1995).

²¹ Cf. Rastier (1995).

²² Cf. Rastier (1995).

²³ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **terme**² : « **A.** — 1. [...] 2. Nom » ; « **REM.** [...] 2. **Terminisme**, subst. masc., philos. Expression radicale du nominalisme, d'après laquelle les idées générales ne sont que des termes ou des mots (d'apr. FOULQ.-ST-JEAN 1962). ».

²⁴ Pour L'Homme et Polguère (2008), « On doit envisager la description de termes appartenant à chacune des quatre parties du discours majeures : noms, verbes, adjectifs et adverbes ».

langue commune (ex. *alimenter, tourner*) »²⁵ ; sur les adjectifs, et plus précisément « les adjectifs dérivés sémantiques, (ADS), à savoir les adjectifs dénominaux et déverbaux »²⁶ (ex. *informatique*²⁷, *programmable*²⁸) ; sur les adverbes en *-ment* (ex. *automatiquement*²⁹, *numériquement*³⁰, *dynamiquement*³¹, *virtuellement*³²).

En ce qui concerne le domaine de la médiation que nous prenons ici en compte, on trouve aussi, parmi les exemples disponibles, des noms bien entendu (ex. *Médiateur*), mais aussi des adjectifs (ex. *amiable*) et des verbes (ex. *saisir*). Ces données jouent un rôle important dans la structuration de la terminologie de la médiation, et peuvent entrer, comme nous le verrons, dans la composition de diverses structures terminologiques figées.

Orientations théoriques

Quoi qu'il en soit, il est clair que la centralité du nom dérive aussi de certains modèles théoriques qui focalisent la terminologie sur le concept, considéré comme l'objet central de la terminologie. C'est l'optique conceptuelle³³, suivant laquelle le spécialiste d'un domaine donne des noms à des concepts (ou à des objets, selon les points de vue), et le terminologue construit une véritable représentation des connaissances en faisant abstraction de la nature linguistique des termes. À ce propos, Lerat définit le terme comme « le nom donné dans une langue à une entité conceptualisée par une communauté de travail »³⁴. Le terme est alors une simple étiquette linguistique du concept, ou « un moyen d'expression de concepts »³⁵. Ce qui fonde l'importance du système conceptuel, de la structuration – même ontologique³⁶ – des connaissances par rapport aux termes.

Par analogie, d'autres courants de pensée insistent sur l'idée que le terme est un signe linguistique et que, en tant que tel, il naît de l'association entre sens et forme, entre composantes sémantique et formelle. Dans ce cadre, on préfère traiter le sens

²⁵ Cf. L'Homme (1998 : 71).

²⁶ Cf. L'Homme (2004).

²⁷ Cf. L'Homme (2004).

²⁸ Cf. L'Homme (2004).

²⁹ Cf. L'Homme (2005a : 145, 154).

³⁰ Cf. L'Homme (2005a : 139 ; 2005b : 1126).

³¹ Cf. L'Homme (2005a : 139).

³² Cf. L'Homme (2005a : 139).

³³ Cf. L'Homme (2005b : 1122).

³⁴ Cf. Lerat (2009 : 217).

³⁵ Cf. L'Homme (2005b : 1122).

³⁶ À propos d'une structuration à la fois terminologique et ontologique des connaissances, cf. Maldussi (2010) qui donne un exemple d'application de l'approche termontographique.

par rapport à la forme, même si on continue de travailler sur la théorisation du sens. Le terme gagne ainsi sa centralité dans la science terminologique.

Toutes ces distinctions, bien que schématiques, sont à la base de divers points de vue théoriques, dont une synthèse est tentée par L'Homme qui suppose que, même si le terme est une entité dotée « d'un contenu et d'une forme »³⁷, il est en tout cas une unité lexicale³⁸ ; ce sont par ailleurs des idées qu'on retrouve chez d'autres spécialistes, comme Cabré³⁹. Cette synthèse dérive notamment du travail pratique, mené par L'Homme, pour la construction d'un dictionnaire spécialisé (le DiColInfo⁴⁰) fondée sur une approche sémasiologique (allant de la forme au concept) qui ne peut que partir de la forme lexicale. Autrement dit, puisque le terme constitue l'entrée d'un dictionnaire (spécialisé), il est par la suite considéré comme une unité lexicale.

Or, « La particularité du terme, par rapport aux autres unités lexicales d'une langue, est d'avoir un sens spécialisé, c'est-à-dire un sens qui peut être mis en rapport avec un domaine de spécialité »⁴¹ dans le cadre de la variation diaphasique⁴², même s'il faut ajouter que ce sens « n'est toutefois pas toujours exclusif au domaine étudié »⁴³. Pour ces raisons, « Le terminologue doit [...] établir un lien entre une unité lexicale et un domaine spécialisé »⁴⁴.

Le sens spécialisé concerne donc un type de connaissance – la connaissance spécialisée, par opposition à la connaissance générique⁴⁵ – qu'on reconnaît par abstraction et qui se matérialise dans la documentation, dans tout texte écrit ou oral, dans le discours⁴⁶. Cependant, il ne faut pas oublier que le sens spécialisé peut être communiqué en ayant recours non seulement aux termes, mais aussi à d'autres procédés linguistiques, comme la paraphrase⁴⁷. Par conséquent, le terme n'est qu'un élément,

³⁷ Cf. L'Homme (2005b : 1113).

³⁸ Cf. L'Homme (2005b : 1123) : « Nous avons opté pour une optique dans laquelle le terme est envisagé comme une unité lexicale ».

³⁹ Pour la première idée, cf. Cabré (2000) : « i termini sono unità di forma e di contenuto » ; « unità lessicali specialistiche » ; « i termini fanno parte della competenza lessicale di un parlante, in quanto esercita una funzione professionale ». Pour la seconde, cf. aussi Cabré (2003).

⁴⁰ Cf. Laneville (2009 : 3-4) qui rappelle que la méthodologie qui est à la base de la construction du DiColInfo « relève d'une approche lexico-sémantique inspirée des principes de la lexicologie explicative et combinatoire (LEC) » de Mel'čuk et alii (1995).

⁴¹ Cf. L'Homme (2005b : 1125).

⁴² Cf. De Gioia (2007).

⁴³ Cf. L'Homme (2005b : 1125).

⁴⁴ Cf. L'Homme (2005b : 1125).

⁴⁵ Cf. Messina (2010) : « la distinzione tra termine e parola sta nella funzione assunta dall'unità linguistica: rappresentare conoscenza generica o specializzata. ».

⁴⁶ Cf. Cabré (2000) : « quando parliamo di conoscenza specialistica, ci riferiamo a un'astrazione (un tipo di conoscenza) che si materializza nella documentazione, nel testo o nel discorso. ».

⁴⁷ Cf. Cabré (2000), où elle précise qu'il y a divers types d'unités (termes, collocations, phraséologie, paraphrases, etc.) (« diversi tipi di unità (termini, collocazioni, fraseologia, parafrasi, ecc.) »).

quoique important, d'un discours spécialisé.

Mais dans quel sens L'Homme⁴⁸ entend-elle « unité lexicale » ? Au sens de Cruse⁴⁹ et de Mel'čuk et alii⁵⁰, c'est-à-dire au sens de la sémantique lexicale, qui prône l'idée que « les unités lexicales se distinguent formellement des autres unités linguistiques (morphèmes, syntagmes, phrases) par leur autonomie de fonctionnement dans la langue »⁵¹.

Or, si nous pensons qu'il est important de souligner le caractère lexical du terme, nous ne sommes pas d'accord sur cette idée d'autonomie, qui doit être atténuée. En effet, dans la perspective lexico-grammaticale qui est la nôtre, il est facile de démontrer que tout élément du lexique, tel que le terme, même au niveau du sens, ne fonctionne que dans un contexte phrastique. Ce qui nous permettra plus loin de faire appel à la notion de phraséologie terminologique sous un angle nouveau, celui du lexique-grammaire.

Termes simples et complexes

Comme tout élément lexical, le terme peut être simple ou complexe⁵² ; il peut donc s'agir d'un mot ou d'une expression. Ce qui est déjà signalé par plusieurs définitions lexicographiques, anciennes ou récentes. Nous allons en passer en revue quelques-unes, tout en en soulignant des passages.

Dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, on lit que « **TERME**, signifie Mot, diction. [...] Il se dit aussi Des façons de parler qui sont particulières à quelque Art, à quelque Science. »⁵³.

Dans le *Littré*, on lit : « 9° Mot, expression (la scolastique ayant donné à terminus, qui en latin ne signifie jamais que borne, le sens de détermination, de définition, et la transition étant naturelle de définition à expression). »⁵⁴. Et encore : « 10° Expression particulière à un art, à une science. »⁵⁵. En outre, un des synonymes de « termes » est « expressions », dans le triplet « Termes, mots, expressions »⁵⁶.

⁴⁸ Cf. L'Homme (2005b : 1125).

⁴⁹ Cf. Cruse (1986).

⁵⁰ Cf. Mel'čuk et alii (1995).

⁵¹ Cf. L'Homme (2005b : 1125).

⁵² Cf. L'Homme (2005a : 147-148 ; 2005b : 1119) qui oppose les termes simples et les termes complexes, et Messina (2010) qui rappelle que « il concetto può essere espresso da strutture linguistiche più ampie e complesse del singolo termine ». Cf. aussi L'Homme et Polguère (2008) pour qui il existe « de nombreuses expressions complexes (appelées termes complexes) ».

⁵³ Cf. le *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, 1762, s.v. **terme**. C'est nous qui soulignons.

⁵⁴ Cf. le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, édition de 1872, s.v. **terme**. C'est nous qui soulignons.

⁵⁵ Cf. le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, édition de 1872, s.v. **terme**. C'est nous qui soulignons.

⁵⁶ Cf. le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré, édition de 1872, s.v. **terme**. C'est nous qui

Dans le *Trésor de la langue française*, on lit : « **A. — 1.** Mot ou ensemble de mots »⁵⁷ ; « **B. — Au plur.** Ensemble de mots, d'expressions »⁵⁸, et aussi : « Ensemble des termes, des expressions propre à une région, à un groupe social. »⁵⁹.

Dans le *Vocabolario etimologico della lingua italiana*, on lit que « **termine** [...] Vale anche Parola o Frase, specialmente propria di scienza o d'arte »⁶⁰.

Dans le site de l'ASS.I.TERM (*Associazione Italiana per la Terminologia*), on lit que « Un **termine** è una parola, un gruppo di parole o un'espressione »⁶¹, et encore : « nel caso di gruppi di parole, una combinazione specifica, non scomponibile »⁶² ; il sert à exprimer « un concetto con un significato specifico in una determinata disciplina tecnica o scientifica »⁶³.

En effet, comme l'ont bien remarqué Baudot, Clas et M. Gross,

« On a souvent constaté que la terminologie d'un domaine technique est constituée, dans sa plus grande partie, d'expressions. C'est ainsi que, dans un vocabulaire spécialisé en énergie solaire, on trouve la répartition suivante : substantifs, 15% ; expressions nominales, 82% ; codes ou abréviations, 3%. Si on analyse un lexique portant sur le financement des entreprises, on obtient une répartition analogue : adjectifs, 1% ; substantifs, 16% ; expressions nominales, 83%. »⁶⁴.

Ces appellations de « termes complexes », « façons de parler », « expressions », « groupes de mots », « combinaisons », qu'on peut trouver également dans de nombreux travaux terminologiques, concernent toutes, à bien y regarder, le phénomène du figement. Cependant, dans les mêmes travaux, la complexité du figement n'est ni analysée ni approfondie.

Premièrement, si on parle de figement et d'expression figée, c'est presque toujours suivant le point de vue sémantique. Ce qui est en fait compréhensible si l'on considère que « La facette sémantique du figement est l'une des plus prototypiques »⁶⁵, et que c'est le sens spécialisé qui permet de séparer (sémantiquement) le terme de tout autre élément du lexique. Ce point de vue se retrouve chez L'Homme, qui mène plusieurs

soulignons.

⁵⁷ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **terme**². C'est nous qui soulignons.

⁵⁸ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **terme**². C'est nous qui soulignons.

⁵⁹ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **terminologie**. C'est nous qui soulignons.

⁶⁰ cf. le *Dizionario etimologico online [Vocabolario Etimologico della Lingua Italiana]*, s.v. **termine**. C'est nous qui soulignons.

⁶¹ Cf. le site web de l'ASS.I.TERM (<http://www.assiterm91.it/laterminologia/>, page consultée en juin 2011). C'est nous qui soulignons.

⁶² Cf. le site web de l'ASS.I.TERM (<http://www.assiterm91.it/laterminologia/>, page consultée en juin 2011). C'est nous qui soulignons.

⁶³ Cf. le site web de l'ASS.I.TERM (<http://www.assiterm91.it/laterminologia/>, page consultée en juin 2011). C'est nous qui soulignons.

⁶⁴ Cf. Baudot, Clas, M. Gross (1981 : 318).

⁶⁵ Cf. Klein, Rossari (2003 : 207) ; De Gioia (2008 : 18).

travaux dans le cadre de la sémantique lexicale, ou par exemple chez Meyer et Macintosh⁶⁶, qui parlent de « terminological phrasemes », c'est-à-dire de phrasèmes terminologiques considérés comme des indices potentiels du sens conceptuel, dans le cadre d'une approche linguistique de l'analyse de concepts.

Parfois, on trouve aussi quelques renvois au figement syntaxique, comme dans le *Vocabulaire systématique de la terminologie* où on lit que la locution est un « Groupe de mots codé dont la forme syntaxique et le sens sont figés »⁶⁷, ou bien dans une citation de Tryuk (2001 : 401) :

« Ces unités complexes peuvent être figées ou libres ou bien encore suivre quelques restrictions sémantiques ou syntaxiques suivant leur apparition dans un discours spécialisé. Elles ont des structures syntaxiques et sémantiques diverses et font partie du champ d'intérêt de la phraséologie terminologique qu'il faut distinguer de la phraséologie tout court. »⁶⁸.

Cependant, force est de constater que ces renvois n'ont pas donné lieu, en terminologie, à une analyse syntaxique extensionnelle du phénomène.

Deuxièmement, même si on parle de figement sémantique, celui-ci est réduit à la seule non-compositionnalité – par exemple, L'Homme divise les termes complexes sur la base de leur défaut de composition pour les retenir dans son dictionnaire spécialisé (le DiCoInfo)⁶⁹ – alors qu'il existe d'autres notions à prendre en compte, comme celles d'idiomaticité ou d'opacité.

Il manque donc la prise en compte de la complexité du phénomène du figement qui touche diverses dimensions du système linguistique.

2. L'expression figée : notions et définitions

À la notion de figement ne correspond pas une définition unitaire, à cause de la complexité du phénomène. C'est pourquoi en 2008, après une cinquantaine d'années qui ont vu l'essor de la méthode du lexique-grammaire⁷⁰, dont l'application a mis en lumière l'importance des expressions figées, Lamiroy se déclare encore à la recherche d'une définition satisfaisante⁷¹.

⁶⁶ Cf. Meyer, Mackintosh (1996).

⁶⁷ Cf. Boutin-Quesnel et alii (1985 : 21).

⁶⁸ Cf. Tryuk (2001 : 401).

⁶⁹ Cf. L'Homme (2005b : 1126) : « Les seuls termes complexes que nous retenons n'ont pas un sens compositionnel (ex. *traitement de texte*, *système d'exploitation*) ou, encore, sont composés d'éléments qui ne fonctionnent pas seuls dans le domaine de l'informatique (ex. *fournisseur d'accès*). Ainsi, nous retenons un petit nombre de locutions nominales (comme celles qui viennent d'être citées), de locutions verbales (ex. *protéger en écriture*) et de locutions prépositionnelles (ex. *en arrière-plan*, *en ligne*). Nous évitons également de traiter des syntagmes nominaux compositionnels (comme le font les dictionnaires adhérent à une optique conceptuelle : *fichier exécutable* ou *fichier de configuration des erreurs du système*) puisque les unités lexicales individuelles qui les composent font l'objet de descriptions à part entière. ».

⁷⁰ Cf. M. Gross (1975).

⁷¹ Cf. Lamiroy (2008).

En la même année 2008, nous avons fait le point sur les diverses définitions disponibles, parfois hétérogènes, pour en élaborer trois, en faisant référence aux trois facettes les plus étudiées jusqu'aujourd'hui : la facette syntaxique, sémantique, lexicale, du figement⁷². Nos définitions générales, loin d'être définitives, nous semblent néanmoins efficaces sous plusieurs aspects. Elles peuvent servir tour à tour à rendre compte de la complexité du figement, à illustrer sa portée sur les trois dimensions concernées du système linguistique, à expliquer ici le caractère figé de bon nombre de termes. Nous allons reprendre succinctement les traits saillants de ces définitions, avant de les appliquer à l'analyse de certains termes relevables dans les discours spécialisés de la médiation.

Une expression est figée du point de vue syntaxique (ou morphosyntaxique) lorsque « au moins un de ses éléments ne peut subir les manipulations usuelles des phrases libres »⁷³.

Une expression est figée du point de vue sémantique lorsqu'elle possède au moins l'une des propriétés suivantes : non-compositionnalité, idiomatité (signifiant à la fois la combinaison « sémantiquement baroque »⁷⁴ des éléments de l'expression, et « *la forme spécifique que prend la substance (ou la matière) linguistique dans une langue donnée* »⁷⁵), opacité⁷⁶.

Une expression est figée du point de vue lexical lorsqu'au moins un de ses éléments « ne connaît pas (ou presque pas) de variation paradigmatique »⁷⁷.

Cependant, dans le but de mettre à jour le débat scientifique sur le figement, nous précisons ici que le dernier critère de la variation paradigmatique appelle plutôt le terme de figement distributionnel (« figement lexical » semble vague). En effet, la variation paradigmatique ou distributionnelle des éléments de l'expression figée est beaucoup plus pauvre que celle observée dans les autres contextes phrastiques d'occurrence des mêmes éléments.

Or, l'absence de cette variation va de pair avec la non-compositionnalité. En effet, on constate que, si une combinaison est compositionnelle, chacun des éléments peut être remplacé par les termes d'un paradigme ; inversement, si une combinaison est distributionnellement libre (c'est-à-dire que chaque élément peut être remplacé par les termes d'un paradigme), elle est compositionnelle.

Par ailleurs, la notion de compositionnalité est sémantique, mais pas seulement : elle recouvre le fait que plusieurs formes linguistiques (signifiantes, même séparément

⁷² Cf. De Gioia (2008 : 13-23).

⁷³ Cf. De Gioia (2008 : 18), Lamiroy (2003 : 5).

⁷⁴ Cf. M. Gross (1990 : 40).

⁷⁵ Cf. Mejrî (2004 : 235), en italiques dans le texte.

⁷⁶ Cf. De Gioia (2008 : 19).

⁷⁷ Cf. De Gioia (2008 : 21), Lamiroy (2003 : 5).

et dans d'autres contextes, suffisamment variés) se combinent (selon des règles syntaxiques ayant une certaine généralité) en une forme dont le sens dépend du sens des formes de départ.

C'est pourquoi il faut toujours avoir à l'esprit qu'il convient de ne pas séparer de façon artificielle les divers aspects d'un même phénomène⁷⁸, si ce n'est qu'à des fins opératoires, qui doivent quand même tenir compte de la corrélation de ces aspects ; ce qui confirme encore une fois la complexité du phénomène du figement.

En tout cas, il existe des degrés de figement, celui-ci pouvant être total ou partiel « non seulement par rapport aux divers aspects d'une même facette [...], mais aussi par rapport aux diverses facettes ou dimensions d'un même système linguistique »⁷⁹. Autrement dit, le phénomène du figement pourrait ne concerner qu'une seule facette, ou bien encore deux, ou les trois ensemble, dans l'analyse d'une même expression figée, générique et/ou terminologique.

Quelques exemples d'expressions figées terminologiques

Nous reprenons aussi le fil rouge de notre réflexion sur le rapport entre figement et discours spécialisés, dont nous avons rendu compte ailleurs⁸⁰ et qui nous a servi pour démontrer que certains problèmes linguistiques soulevés par le figement peuvent être relevés dans l'analyse des séquences terminologiques des discours spécialisés. Nous avons notamment analysé quelques expressions utilisées dans différents discours spécialisés. En revanche, nous nous intéressons ici plus spécialement aux discours de médiation.

Même si, en l'état actuel de notre projet, il y a lieu de se demander s'il s'agit de sous-discours du discours juridique, nous nous limitons ici à constater que les discours de médiation concernent un domaine de connaissances définissable par des textes spécialisés, comme les rapports annuels du Médiateur de la République (française)⁸¹.

Sur la base d'un corpus constitué de quatre rapports (2005-2008) et ayant une taille d'environ 400.000 formes, ont été dressées des concordances et des listes de mots et d'expressions, grâce à l'utilisation du système de programmes Unitex⁸² :

⁷⁸ Cf. G. Gross (1996 : 8).

⁷⁹ Cf. De Gioia (2008 : 22).

⁸⁰ Cf. De Gioia (2007).

⁸¹ Cf. le site web du Médiateur de la République (<http://www.mediateur-republique.fr/>, page consultée en juin 2011).

⁸² Cf. Paumier (2011).

Vaucluse et le Var ont eu à traiter la	plainte	de Madame G. contre les services fiscaux de la
fichier Stic _ par exemple pour 2004, sa	plainte	a été classée sans suite par le fait de plafonds rend
i et la défense traités les dossiers de	plainte	, à l'occasion des seuls intérêts particuliers. d
_____ 21 à ce que tous les dossiers de	plainte	soient instruits avec soin, prêtre aussi attenti
e 10). (S) Il faut savoir dire non à une	plainte	infondée, savoir expliquer que la position de t
usurpation d'identité, il a déposé une	plainte	auprès des services de police, et adressé une r
s un autre département, et a déposé une	plainte	pour usurpation d'immatriculation. (S) Malgré ce
la suite de la communication déposé une	plainte	pour usurpation d'identité. (S) En données tirée
e nom lui aurait été ainsi saisi d'une	plainte	la juridiction répressive. révélé ne soit faite
la Recevabilité détecte l'urgence d'une	plainte	dès sa réception : menace d'expulsion, blocage
inaire ou, le cas échéant, saisir d'une	plainte	la juridiction répressive ». (S) Ces disposition
cas, vérifie si l'organisme objet d'une	plainte	s'est ou non conformé à la mission de service p

Fig. 1 : Échantillon des concordances du mot *plainte*

re à harmoniser. (S) En janvier 2006, le	Médiateur de la République	a en effet été alerté par l'
ciements ou des refus de À cet égard, le	Médiateur de la République	recrutement. (S) C'est pourqu
se qui lui sont soumis chaque année, le	Médiateur de la République	mesure l'impé- rieuse nécess
t heurter les droits de la personne, le	Médiateur de la République	dispose d'un pou- voir de re
t heurter les droits de la personne, le	Médiateur de la République	dispose d'un pouvoir de reco
et des mécontentements. (S) En outre, le	Médiateur de la République	judge Elles mettent de ce fait
t. (S) Au nom du principe de réalité, le	Médiateur de la République	a proposé de supprimer certa
ation due aux victimes de l'amiante, le	Médiateur de la République	a été entendu par l'Inspecti
patience et d'opiniâtreté. (S) Ainsi, le	Médiateur de la République	compte bien relancer, en 200
e enfant légitime et enfant naturel, le	Médiateur de la République	a donc proposé de supprimer
e, et pour se forger une conviction, le	Médiateur de la République	a multiplié les rencontres a
vier (S) 1973 instituant sa fonction, le	Médiateur de la République	a fait usage de son pouvoir

Fig. 2 : Échantillon des concordances de l'expression *Médiateur de la République*

De ces listes, nous avons tiré des exemples que nous allons discuter quant à leur figement syntaxique, sémantique, distributionnel, en adoptant la méthode du lexique-grammaire, qui ramène tout à la phrase simple. Par conséquent, nous allons analyser les mots ou les expressions n'ayant pas une structure phrastique en les insérant dans des phrases. Ainsi allons-nous pouvoir aussi formuler des jugements précis sur l'acceptabilité des termes comme des phrases. En effet, l'acceptabilité jugée sur des phrases est beaucoup plus fiable que sur des portions de phrases ; par exemple, si l'on considère le mot composé *tasse de café*, on ne peut pas modifier la structure syntaxique (ou lexico-syntaxique) de la séquence nominale figée, par l'insertion de l'adjectif *rapide* :

(1) *une tasse de café* = **une rapide tasse de café*

Cependant, en considérant le même mot composé dans un contexte phrastique, l'insertion s'avère possible :

(2) *Max a pris une rapide tasse de café avec Luc.*

Analysons donc l'expression *Médiateur de la République* :

(3) *Le Médiateur de la République joue un rôle majeur dans le règlement amiable des litiges.*⁸³

Cette séquence peut être considérée comme une expression nominale figée puisqu'elle est soumise à des contraintes diverses que nous détaillons maintenant :

i. *Médiateur de la République* est concerné par des contraintes d'ordre syntaxique :

(3a) **Le Médiateur d'une République joue un rôle majeur dans le règlement amiable des litiges.*

(3b) **Le Médiateur intelligent de la République joue un rôle majeur dans le règlement amiable des litiges.*

Certains mécanismes syntaxiques sont totalement ou partiellement fermés. Dans le nom composé qui nous concerne, on ne peut changer le déterminant (3a), ni insérer certains adjectifs (3b). Néanmoins, la phrase paraît acceptable avec l'insertion d'autres adjectifs :

(3c) *?Le Médiateur actuel de la République joue un rôle majeur dans le règlement amiable des litiges.*

ii. *Médiateur de la République* est concerné par des contraintes d'ordre sémantique. En premier lieu, l'expression *Médiateur de la République* est sémantiquement non compositionnelle puisqu'elle sert à signifier les sens distinctifs d'une figure institutionnelle et professionnelle existant dans un pays et une époque donnés, c'est-à-dire des sens spécialisés, ou terminologiques, qui ne dérivent pas seulement de la composition normale des sens de chaque mot qui compose l'expression. En second lieu, elle est idiomatique au sens d'expression appartenant à une langue et non pas à d'autres ; par contre elle est non idiomatique, au sens de non sémantiquement baroque. En troisième lieu, elle paraît opaque en dehors du savoir spécialisé dont elle émane ; en tout cas,

⁸³ Cf. le *Rapport annuel 2005* (: 38) : « Le Médiateur de la République, avec un mode alternatif de résolution de conflits, joue un rôle majeur dans le règlement amiable des litiges avec l'administration et les services publics que lui soumettent les citoyens. ».

nous pensons qu'il peut s'agir d'une opacité qui n'est pas très forte, vu la diffusion croissante de la pratique de la médiation dans diverses réalités sociales.

iii. *Médiateur de la République* est concerné par des contraintes d'ordre lexical ou distributionnel :

(3d) **L'Intermédiaire de la République joue un rôle majeur dans le règlement amiable des litiges.*

Les paradigmes synonymiques sont limités. Les éléments lexicaux de ce nom composé ont une distribution fixe afin de transmettre toujours le même sens. Si l'on remplaçait *Médiateur* par *Intermédiaire*, un de ses synonymes intuitivement possibles, la phrase serait sémantiquement inacceptable.

Or, l'exemple (3) comporte un autre terme du domaine de la médiation, à savoir *amiable*, qui a la fonction d'adjectif dans plusieurs expressions nominales figées (dont *règlement amiable*), et la position de constante dans la structure prépositionnelle figée à *l'amiable* :

(4) *Il n'existe pas de procédure non contentieuse permettant d'indemniser à l'amiable le préjudice subi par l'assuré social.*⁸⁴

Ce qui représente le cas d'un terme simple englobé dans un terme complexe (*amiable* dans à *l'amiable*). Remarquons aussi que la structure prépositionnelle à *l'amiable* peut avoir la double fonction d'adverbe figé, dans (4), et d'attribut prépositionnel figé. Cependant, notre corpus ne comporte pas d'exemples de la deuxième fonction attributive (d'ailleurs attestés en lexicographie⁸⁵). Ce terme complexe est figé car il est soumis lui aussi à des contraintes d'ordre syntaxique (mécanismes syntaxiques fermés), sémantique (non-compositionnalité), distributionnel (absence de variation paradigmatique).

Classement grammatical des expressions figées terminologiques

Dans notre corpus, nous avons trouvé des expressions figées terminologiques appartenant à diverses classes grammaticales (et relevables dans différents discours spécialisés). Il y a :

⁸⁴ Cf. le *Rapport annuel 2008* (: 46) : « Enfin, il convient d'évoquer le fait que, face aux erreurs qui peuvent être commises par les organismes sociaux, il n'existe pas de procédure non contentieuse permettant d'indemniser à l'amiable le préjudice subi par l'assuré social. ».

⁸⁵ Cf. le *Trésor de la langue française informatisé*, s.v. **amiable** (à l'), ou le *Juridictionnaire* de Picotte (2010 : 220-222), s.v. **amiable. amiablement**.

— des noms composés (i.e. figés, qui sont les plus fréquents⁸⁶), comme *Médiateur de la République, personne physique, personne morale, pré-rapport* :

(5) *Au sein des services du Médiateur de la République, le secteur Fiscal instruit les réclamations présentées par les personnes physiques ou morales. [...] 2/3 des réclamants sont des personnes physiques. 1/3 sont des personnes morales (sociétés et associations).*⁸⁷

(6) *Mais il s'est passé un an avant que Monsieur N. en reçoive le pré-rapport.*⁸⁸

— des adverbes figés, comme *en droit et en fait, en application de N, (à + sur) la demande de N* :

(7) *Les services compétents contactés estiment pourtant que le procès-verbal est bien fondé, en droit et en fait, et que l'amende en question doit être majorée, en application de l'article 530 du code de procédure pénale.*⁸⁹

(8) *À la demande du Médiateur de la République, Sciences Po Développement a mené une étude sur les requêtes reçues au Siège de l'Institution, sur la période allant de mars à septembre 2006.*⁹⁰

(9) *Le vice-président du Conseil d'État et le premier président de la Cour des comptes font, sur la demande du Médiateur de la République, procéder à toutes études.*⁹¹

— des attributs prépositionnels figés, comme *à la carte, (à la + en) fourrière* :

(10) *C'est pourquoi, sans un effort de modernisation, nous risquons d'assister à l'essor de pratiques conduisant nos concitoyens à opter pour une « famille à la carte », non pour des raisons personnelles et intimes mais par simple opportunité fiscale.*⁹²

⁸⁶ Baudot, Clas, M. Gross constatent que « le syntagme nominal est le type d'expression le plus fréquent » (1981 : 318) et que « la plus grande partie des termes est constituée de groupes nominaux » (1981 : 325).

⁸⁷ Cf. le *Rapport annuel 2008* (: 78).

⁸⁸ Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 59).

⁸⁹ Cf. le *Rapport annuel 2005* (: 45).

⁹⁰ Cf. le *Rapport annuel 2006* (: 7).

⁹¹ Cf. le *Rapport annuel 2005* (: 6).

⁹² Cf. le *Rapport annuel 2005* (: 6).

(11) *Interpellé dans les rues de Paris, M. L. est contraint d'abandonner sa camionnette mise alors en fourrière. Par suite d'une erreur administrative, l'autorisation du juge d'en transmettre les clés à sa compagne ne lui parvient pas, ce qui a pour effet de prolonger le séjour du véhicule à la fourrière et d'augmenter les frais.*⁹³

Remarquons qu'il existe deux structures figées qui ont le mot *fourrière* en position de constante : *en fourrière* et *à la fourrière*. Même si dans (11) c'est la deuxième qui fonctionne comme attribut prépositionnel figé et la première comme adverbe figé, les deux structures sont susceptibles d'avoir la double fonction.

— des adjectifs figés, comme *médico-social*, *socio-économique* :

(12) *Au cours de l'année passée, les services du Médiateur de la République ont été saisis régulièrement de réclamations de personnes handicapées hébergées en établissement médico-social...*⁹⁴

(13) *Le milieu socio-économique : 33% proviennent d'un milieu modeste.*⁹⁵

— des phrases figées, comme *porter plainte* :

(14) *Dans ces situations, seul le juge pénal peut prendre une telle décision à l'encontre de l'auteur de l'infraction, mais encore faut-il que la victime ait porté plainte.*⁹⁶

Or, l'utilisation du système Unitex a permis d'extraire d'autres données terminologiques⁹⁷, à partir de phrases comme les suivantes :

(15) *Le Médiateur a émis une proposition de réforme au ministre...*⁹⁸

(16) *En juillet 2006, le Médiateur de la République a donc émis une proposition pour améliorer le dispositif de retraite anticipée des travailleurs handicapés.*⁹⁹

⁹³ Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 25).

⁹⁴ Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 61).

⁹⁵ Cf. le *Rapport annuel 2006* (: 7).

⁹⁶ Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 14).

⁹⁷ Cf. Conenna (à paraître).

⁹⁸ Cf. le *Rapport annuel 2005* (: 22).

⁹⁹ Cf. le *Rapport annuel 2006* (: 40).

(17) ...toutes les propositions de réforme émises par le Médiateur de la République...¹⁰⁰

(18) En 2007, le Médiateur de la République a émis une proposition de réforme relative à la protection sociale défavorable des salariés employés en Cesu.¹⁰¹

(19) En 2004, le Médiateur de la République avait émis une proposition de réforme concernant la réunification des familles de réfugiés.¹⁰²

(20) Deux propositions de réforme émises en 2007 par le Médiateur de la République ont été reprises dans cette loi.¹⁰³

La fréquence de ces phrases, et notamment de certains mots qu'elles comportent, nous permet de considérer *No émettre une proposition* comme une phrase figée terminologique (i.e. une phrase appartenant à la terminologie du Médiateur de la République) ou, si l'on veut, un terme tout court ayant un caractère phrastique, si on se restreint au domaine et à son style.

Par ailleurs, on peut contraster cette analyse, qui cible une langue de spécialité, et une autre, non terminologique, c'est-à-dire qui prendrait également en compte des variantes peu utilisées dans le domaine par les spécialistes, par exemple *faire* comme variante de *émettre* :

(21) Max fait une proposition de réforme.

ou la construction dans laquelle ni *émettre* ni *faire* n'apparaît :

(22) Les deux propositions de réforme de Max ont été reprises dans cette loi.

Ces propriétés font de *No émettre une proposition de N₁* une construction à verbe support, comme le montre l'impossibilité suivante :

(23) *Max émet la proposition de réforme de Luc.

¹⁰⁰ Cf. le *Rapport annuel 2006* (: 71).

¹⁰¹ Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 23).

¹⁰² Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 27).

¹⁰³ Cf. le *Rapport annuel 2007* (: 45).

Phraséologie terminologique

La prise en compte de la notion de phraséologie¹⁰⁴ est désormais de mise dans les études terminologiques. Parmi celles-ci, on pourrait rappeler celle de Tryuk¹⁰⁵, déjà citée, qui essaie de définir « la phraséologie terminologique qu'il faut distinguer de la phraséologie tout court », ou citer celle de Wiesmann¹⁰⁶, l'une des plus récentes traitant dans l'ensemble la terminologie et la phraséologie.

Nous exploitons aussi cette notion qui met l'accent sur la construction phrastique plutôt que sur le terme unique, mais nous nous éloignons du cadre sémantique traditionnel, où la notion a été formulée, et nous nous insérons dans le cadre syntaxique de la méthode du lexique-grammaire, où l'interface entre lexique et grammaire se réalise dans la phrase simple. D'ailleurs, c'est bien la méthode que nous avons suivie pour étudier le figement de quelques termes du domaine de la médiation.

Nous avons pu vérifier que ces termes peuvent être simples (*médiation*) ou complexes (*Médiateur de la République*) – à savoir graphiquement uniques ou composés de plusieurs mots –, et que ces derniers sont figés et peuvent avoir plusieurs fonctions et structures, dont aussi celle de phrase simple.

En effet, il existe plusieurs structures terminologiques phrastiques, comme celles qui sont construites sur le terme simple *plainte* qui sert à signifier, entre autres, l'un des déclenchements de l'activité de médiation (voir l'exemple (14)). En effet, ce mot a le sens juridique de « Dénonciation en justice d'une infraction par la personne qui affirme en être la victime »¹⁰⁷. Voici des exemples de ce type de structures :

(24) N_0 <porter> *plainte* (E + contre N_1) (E + auprès de N_2).¹⁰⁸

(25) N_0 <déposer> *une plainte* (E + contre N_1) (E + auprès de N_2).

(26) N_0 <introduire> *une plainte* (E + contre N_1) (E + auprès de N_2).

(27) N_0 <renvoyer> *une plainte* (E + de N_1) (E + contre N_2).

(28) N_0 <traiter> *une plainte* (E + de N_1) (E + contre N_2).

À bien y regarder, dans (24) on constate des restrictions morphosyntaxiques au niveau des déterminants et de la combinaison <porter> + *plainte* ; celle-ci est figée car tout déterminant singulier est interdit :

¹⁰⁴ Cf. Dubois et alii (2002 : 366) : « On appelle généralement *phraséologie* [...] une construction propre à une langue ».

¹⁰⁵ Cf. Tryuk (2001 : 401).

¹⁰⁶ Cf. Wiesmann (2010), où elle donne des exemples tels que *ricevere un atto*, *liquidare un danno*, etc.

¹⁰⁷ Cf. *Le Grand Robert électronique*, s.v. **ombudsman**.

¹⁰⁸ Les notations employées sont celles du LADL et de l'Équipe Informatique Linguistique du LIGM (<http://infolingu.univ-mlv.fr/>), dont nous faisons partie comme membre associé.

(24a) *Max porte plainte contre Luc.*

(24b) **Max porte (une + la + sa) plainte contre Luc.*

Si l'on veut rendre *plainte* référentiel, on peut se servir des structures verbales (25)-(26) :

(25a) *Max dépose une plainte contre Luc.*

(26a) *Max introduit une plainte contre Luc.*

Il est à remarquer que l'usage de (25a) est plutôt spécialisé dans la procédure française, et celui de (26a) dans la procédure européenne. En tout cas, les deux phrases simples sont synonymes, et représentent par suite un cas de synonymie en syntaxe¹⁰⁹.

Il existe une autre combinaison, proche de (24), où des déterminants pluriels sont admis entre le verbe *porter* et le mot *plaintes* au pluriel :

(29) *N₀ <porter> Dét_{plur} plaintes (E + à N_i).*

(29a) *Max porte (des + ses) plaintes (E + à Luc).*

Mais les deux combinaisons n'ont pas le même sens :

(24a) *Max porte plainte contre Luc.*

(Max dénonce Luc en justice d'une infraction subie.)

(29b) *Max porte des plaintes à Luc.*

(Max aborde auprès de Luc certaines doléances.)

Autrement dit, le sens terminologique n'est exprimé que par (24a) et non par (29b). Remarquons aussi le changement de préposition ayant *Luc* comme régime. En tout cas, on constate que le figement de (24) est morphosyntaxique si l'on considère les restrictions susdites, mais aussi sémantique et distributionnel si l'on considère le blocage des paradigmes synonymiques :

(24c) **Max porte doléance contre Luc.*

¹⁰⁹ Cf. M. Gross (1997).

On peut ainsi vérifier que (24) est une expression figée terminologique ou, en d'autres mots, un terme phrastique.

Figement à plusieurs niveaux

Tous nos exemples suffisent largement à démontrer que le figement touche divers niveaux du système linguistique et qu'il n'est donc pas seulement sémantique. C'est pourquoi nous ne pouvons pas être d'accord avec l'optique traditionnelle, éminemment sémantique, et par conséquent réductrice, adoptée par certains chercheurs.

D'après notre analyse fondée principalement sur la méthode du lexique-grammaire, si on décrit des expressions figées, on ne peut pas se passer des expressions dont le figement se situe à d'autres niveaux que celui de la sémantique, comme il advient pour des expressions qui sont figées du point de vue syntaxique, sémantique, distributionnel.

Conclusion

Nous avons posé ici la problématique des relations que la terminologie peut avoir avec le figement. Pour ce faire, nous avons d'abord examiné diverses définitions des notions de terme et d'expression figée, et recherché des rapprochements théoriques. Nous avons ensuite mis en lumière que le figement est un phénomène multidimensionnel (i.e. touchant diverses dimensions du système linguistique : syntaxe, sémantique, lexique, mais aussi : phonétique, prosodie, morphologie, discours, etc.), alors que les études de terminologie le traitent généralement du point de vue sémantique, parfois aussi syntaxique. Nous avons enfin analysé des données linguistiques pouvant être qualifiées à la fois de terme et d'expression figée, et qui constituent des exemples de terminologie relevable dans des discours de médiation ; nous avons notamment décrit le figement de ces termes.

En effet, comme Prandi¹¹⁰, nous pensons qu'il faut une attitude descriptive pour étudier les termes ; c'est pourquoi nous avons fait appel ici à la méthode éminemment descriptive du lexique-grammaire. Et tout comme Lerat¹¹¹, nous renvoyons à Sager pour qui « les éléments nécessaires à une description [...] sont à la fois linguistiques – car les termes sont des signes linguistiques – et cognitifs puisque les termes renvoient à des concepts ou à des éléments de la connaissance ou de l'expérience »¹¹².

En conclusion, face à la question initiale : « les termes sont-ils des expressions figées ? », on peut répondre positivement et de la manière argumentée qui suit.

¹¹⁰ Cf. Prandi (2009). En outre, selon lui, « Il riconoscimento della natura testuale e sociale dei termini porta [...] a sostituire, o almeno integrare, la spinta normalizzatrice con un atteggiamento descrittivo » (2010).

¹¹¹ Cf. Lerat (2010).

¹¹² Cf. Sager (2000 : 43).

Premièrement, s'il s'agit de termes complexes, c'est-à-dire composés de deux ou plusieurs mots – polylexicaux, comme le dirait Mejri –, et dont la composition peut être analysée selon au moins un des critères de type syntaxique, sémantique, distributionnel, que nous avons rappelés plus haut, on peut répondre par oui : les termes sont des expressions figées.

Rappelons que la terminologie traditionnelle ne prend en compte que le critère sémantique. Il existe bien sûr aussi d'autres études terminologiques qui s'ouvrent à la dimension syntaxique, mais elles ne sont que rarement systématiques.

Nous avons donc proposé ici de dépasser la démarche traditionnelle en faveur d'une approche qui tienne compte aussi des niveaux syntaxique et distributionnel des données terminologiques.

En ce qui concerne la syntaxe, la structure et la fonction de certains termes étant phrastiques, nous avons fait appel à la notion de phraséologie en nous insérant dans le cadre du lexique-grammaire. Ainsi, pensons-nous que la méthode du lexique-grammaire s'avère un outil efficace en phraséologie comme en terminologie.

Deuxièmement, s'il s'agit de termes simples, ou graphiquement uniques, unitaires, la réponse est généralement négative, à une exception près. En effet, toujours dans le cadre du lexique-grammaire, on considère comme figées des formes uniques provenant d'autres formes qui se sont figées à diverses époques ; par exemple *aujourd'hui* provient du groupe nominal prépositionnel à *le jour d'hui*¹¹³. Ce qui s'observe aussi pour des termes, comme *ombudsman*¹¹⁴ (*ombud man*) dans le domaine de la médiation.

Suivant la même optique, nous considérons aussi comme figés tous ces termes graphiquement uniques, mais comportant un trait d'union ; par exemple *med-arb*¹¹⁵ (*mediation-arbitrage*), toujours dans le domaine de la médiation.

Pour résumer, nous pensons donc avoir démontré les points suivants :

– il est certainement possible de mettre en rapport les termes et les expressions

¹¹³ Cf. M. Gross (1990 : 153-154).

¹¹⁴ Cf. *Le Grand Robert électronique*, s.v. **ombudsman**.

¹¹⁵ On peut trouver des définitions analogues dans deux sites web : « La médiation-arbitrage est comme son nom l'indique, une procédure ajoutant un arbitrage éventuel à une médiation, si celle-ci ne réussit pas. Il y aura une sentence arbitrale qui s'impose aux parties en Europe, ce qui n'est pas le cas aux USA. » (<http://www.mediation-net.com/spip/?LEXIQUE>, page consultée en juin 2011) ; « Le **med-arb** est une pratique développée dans les pays anglo-saxons. Il s'agit d'un mode alternatif de résolution des conflits qui consiste à prévoir un arbitrage en cas d'échec de la médiation: si sa médiation n'aboutit pas, quelle qu'en soit la raison, le médiateur se transforme en arbitre. » (http://code-de-la-mediation.lesmediateurs.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=54:lexique-du-code-de-la-mediation&catid=1:contenu&Itemid=37, page consultée en juin 2011).

figées, en ce sens que l'on peut relever le phénomène linguistique du figement dans l'analyse des terminologies ;

– en effet, puisque le figement se trouve « au centre même du fonctionnement de la langue »¹¹⁶, et qu'il concerne ainsi les multiples réalisations linguistiques et discursives, il touche aussi les discours spécialisés et leurs terminologies ;

– le figement est un fait observable au niveau syntaxique, sémantique, distributionnel, d'un grand nombre de données linguistiques et terminologiques, dont celles qui sont relevables dans les discours spécialisés de la médiation ;

– la méthode du lexique-grammaire s'avère utile en terminologie, d'une part, pour mettre en lumière le figement syntaxique et distributionnel des termes et, d'autre part, pour analyser les mêmes termes dans le cadre phrastique où se réalise l'interface entre lexique et grammaire (ou entre lexique et syntaxe).

Nous pensons finalement que l'analyse que nous avons menée ici peut fournir une base utile pour poursuivre et élargir les recherches, et notamment pour construire une banque de terminologie concernant les discours de médiation, où enregistrer les termes et leur fonctionnement dans leurs contextes phrastiques, grâce à l'apport non négligeable du lexique-grammaire.

Références bibliographiques

AUGER Pierre; ROUSSEAU Louis-Jean (1978), *Méthodologie de la recherche terminologique*, Québec, Office de la langue française, coll. "Études, recherches et documentation", 1990.

BAUDOT Jean ; CLAS André ; GROSS Maurice (1981), « Un modèle de mini-banque de terminologie bilingue », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 26 (4), p. 315-331.

BOUTIN-QUESNEL Rachel ; BÉLANGER Nycole ; KERPAN Nada ; ROUSSEAU Louis-Jean (1985), *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Publications du Québec, "Cahiers de l'Office de la langue française", nouv. éd.

CABRÉ M. Teresa (2000), « La terminologia tra lessicologia e documentazione: aspetti storici e importanza sociale », in *Atti dal seminario Lessicologia, terminologia e metodi di classificazione (Roma, 6 aprile 2000)*, Roma, Ass.I.Term.

CABRÉ M. Teresa (2003), « Theories of Terminology: Their description, prescription and explanation », *Terminology*, 9 (2), p. 163-199.

CONCEIÇÃO Manuel Célio (1998), « La mémoire des termes : analyse conceptuelle »,

¹¹⁶ Cf. Mejri (1997 : 34).

in André CLAS, Salah MEJRI, Taïeb BACCOUCHE (éds.), *La mémoire des mots. Actes du colloque de Tunis (25-27 septembre 1997)*, Tunis, Serviced, p. 369-376.

CONENNA Mirella (à paraître), «Expressions de médiation», *Actes du colloque Europhras 2010 Perspectives inter-linguistiques et interculturelles en phraséologie et parémiologie (30 juin - 2 juillet 2010)*, Université de Grenade (Espagne).

CONENNA Mirella ; VERGNE Michel (2006), « Traitement automatique multilingue du lexique de la médiation », in Susan PETRILLI (éd.), *Comunicazione, Interpretazione, Traduzione*, Milano, Mimesis, p. 445-453.

CRUSE David Alan (1986), *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.

DE GIOIA Michele (2007), « Figement et discours spécialisés », in Giovanna BELLATI, Graziano BENELLI, Paola PAISSA, Chiara PREITE (éds.), « *Un paysage choisi* ». *Mélanges de linguistique française offerts à Leo Schena / Studi di linguistica francese in onore di Leo Schena*, Turin/Paris, L'Harmattan Italia/L'Harmattan, p. 141-151.

DE GIOIA Michele (2008), *Carrément. Lexique bilingue français-italien des adverbess figés*. Roma, Aracne, coll. "l(ea)ng(u)a(tj)es", 8.

DELISLE Jean; LEE-JAHNKE Hannelore ; CORMIER Monique C. (1999), *Terminologia della traduzione*, Milano, Hoepli, 2002.

Dictionnaire de l'Académie française, 4^e édition de 1762.

Dictionnaire de la langue française d'Émile LITTRÉ, édition de 1872.

Dizionario etimologico online [Vocabolario Etimologico della Lingua Italiana di Ottorino PIANIGIANI, 1907], <http://www.etimo.it/?pag=hom>

DUBOIS Jean ; GIACOMO Mathée ; GUESPIN Louis ; MARCELLES Christiane ; MARCELLES Jean-Baptiste ; MÉVEL Jean-Pierre (éds.) (1994), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2002.

GROSS Gaston (1996), *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*. Paris, Ophrys.

GROSS Maurice (1975), *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.

GROSS Maurice (1990), *Grammaire transformationnelle du français*, vol. 3, *Syntaxe de l'adverbe*, Paris, ASSTRIL.

GROSS Maurice (1997), « Synonymie, morphologie dérivationnelle et transformations », *Langages*, 128, p. 72-90.

KLEIBER Georges (1984), « Nomination et relation dénominatives », *Langages*, 76, p. 77-94.

KLEIN Jean René ; ROSSARI Corinne (2003), « Figement et variations en français de Belgique, de France, du Québec et de Suisse », *Linguisticæ Investigationes*, 26 (2), p. 203-214.

L'HOMME, Marie-Claude (1998), « Le statut du verbe en langue de spécialité et sa description lexicographique », *Cahiers de lexicologie*, 73 (2), p. 61-84.

L'HOMME Marie-Claude (2004), « Adjectifs dérivés sémantiques (ADS) dans la structuration des terminologies », in *Actes. Terminologie, ontologie et représentation des connaissances*, Université Jean-Moulin Lyon-3, 22-23 janvier 2004.

L'HOMME Marie-Claude (2005a), « Conception d'un dictionnaire fondamental de l'informatique et de l'Internet : sélection des entrées », *Le langage et l'homme*, 40 (1), p. 137-154.

L'HOMME Marie-Claude (2005b), « Sur la notion de 'terme' », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 50 (4), p. 1112-1132.

L'HOMME Marie-Claude ; POLGUÈRE Alain (2008), « Mettre en bons termes les dictionnaires spécialisés et les dictionnaires de langue générale », in François MA-NIEZ, Pascaline DURY (éds.), *Lexicographie et terminologie : histoire de mots. Hommage à Henri Béjoint*, Lyon, Presses de l'Université de Lyon, p. 191-206.

LAMIROY Béatrice (2003), « Les notions linguistiques de figement et de contrainte », *Linguisticæ Investigationes*, 26 (1), p. 1-14.

LAMIROY Béatrice (2008), « Le figement : à la recherche d'une définition », *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, 36, p. 85-99.

LANEVILLE Marie-Eve (2009), *Traitement des lexies nominales et adjectivales dans le DiCoEnviro*. Rapport de stage en terminologie, Université de Montréal.

Le Grand Robert électronique, cd-rom pc/mac, Dictionnaires Le Robert, 1994.

LERAT Pierre (2009), « La combinatoire des termes. Exemple : *nectar de fruits* », *Hermes. Journal of Language and Communication Studies*, 42, p. 211-232.

LERAT Pierre (2010), « Variabilité et harmonisation terminologiques », in *Atti Convegno Assiterm 2009, Publifarum*, 12, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?art_id=165

MALDUSSI Danio (2010), « Terminologia sistematizzata e terminologia spontanea in ambito finanziario: un rapporto conflittuale », in *Atti Convegno Assiterm 2009, Publifarum*, 12, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?art_id=173

MESSINA Chiara (2010), « Concetto e significato. Una riflessione terminologica », in *Atti Convegno Assiterm 2009, Publifarum*, 12, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?art_id=166

MEL'ČUK Igor ; CLAS André ; POLGUÈRE Alain (1995), *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot/Aupelf-UREF.

MEJRI Salah (1997), *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, préface de Robert MARTIN, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

MEJRI Salah (2000), « Figement et dénomination », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 45 (4), p. 609-621.

MEJRI Salah (2004), « L'idiomaticité, problématique théorique », in Salah MEJRI (éd.), *L'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée. Actes du colloque de Hammamet (19-21 septembre 2003)*, Tome 2, Tunis, Cahiers du C.E.R.E.S., p. 231-243.

MEYER Ingrid ; MACKINTOSH Kristen (1996), « Refining the terminographer's concept-analysis methods: How can phraseology help? », *Terminology* 3 (1), p. 1-26.

PAUMIER Sébastien (2011), *Unitex 3.0beta User Manual*. Université Paris-Est Marne-la-Vallée, <http://www-igm.univ-mlv.fr/~unitex/index.php?page=4>

PICOTTE Jacques (2010), *Juridictionnaire. Recueil des difficultés et des ressources du français juridique*, actualisé au 5 novembre 2010. Université de Moncton, Centre de traduction et de terminologie juridiques, <http://www.cttj.ca/Documents/Juridictionnaire.pdf>

PRANDI Michele (2009), « Segni e termini: descrizione e normalizzazione », *Terminologia, ricerca e formazione, Publifarum*, 9, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?art_id=104

PRANDI Michele (2010), « Tra descrizione e normalizzazione: il termine come segno e la dipendenza dalla lingua », in *Atti Convegno Assiterm 2009, Publifarum*, 12, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?art_id=160

QUÉMADA Bernard (1995), «Avant-propos», *Neologica*, 1, p. 5-7.

Rapport annuel et autres publications, <http://www.mediateur-republique.fr/fr-citoyen-08>

RASTIER François (1995), « Le terme : entre ontologie et linguistique », *La banque des mots*, 7, p. 35-65.

REY Alain (1979), *La terminologie : noms et notions*. Paris, Presses universitaires de France, 1992 (2e éd. corr.).

SAGER Juan C. (2000), « Pour une approche fonctionnelle de la terminologie », in Henri BEJOINT, Philippe THOIRON (éds.). *Le sens en terminologie*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 40-60.

Trésor de la langue française informatisé, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

TRYUK Malgorzata (2001), « La phraséologie en terminologie. État de la question et perspectives du développement en Pologne », in André CLAS, André AWAISS, Jarjoura HARDANE (éds.), *L'éloge de la différence : la voix de l'autre. Actes du colloque de Beyrouth (11-13 novembre 1999)*, Agence universitaire de la Francophonie, p. 401-409.

VERGNE Michel (2010), « La situation de médiation dans l'apprentissage d'une langue », *Lingua viva*, 10, p. 15-30.

WIESMANN Eva (2010), « Terminologia e fraseologia del diritto », *Mediazioni. Rivista online di studi interdisciplinari su lingue e culture*, http://www.mediazionionline.it/monografici/wiesmann_ita.htm